

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 81 (1930)
Heft: 1

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MM. *Bühler*, ancien inspecteur forestier cantonal, à Lucerne;
Peterelli, inspecteur forestier d'arrondissement, à Alvaschein.

4° M. Darbellay rapporte sur la question de la publication de l'édition française de « Unser Wald ». Il ressort de son exposé que l'impression pourra bientôt commencer. Celle-ci sera confiée à l'éditeur Delachaux & Niestlé, à Neuchâtel. Le comité ratifie le contrat intervenu.

5° Nomination du délégué du comité permanent dans la commission de rédaction d'« Unser Wald » (édition allemande) : M. *Ammon*, inspecteur forestier, est réélu.

6° Le travail de M. le professeur Knuchel : « Influence de l'époque d'abatage sur la marche du dessèchement et le retrait du bois de l'épicéa et du sapin » fera l'objet du supplément n° 4, qui paraîtra à la fin de l'hiver. Les frais en sont supportés par l'inspection fédérale des forêts, l'Ecole polytechnique fédérale et la Société forestière suisse (500 fr.).

Le comité établit les conditions de cette publication, laquelle sera à distribuer gratuitement à tous nos sociétaires.

A la fin de 1930, un autre supplément publiera le travail de M. le professeur Gäumann, traitant de « l'influence de l'époque d'abatage sur la durée du bois de l'épicéa et du sapin ».

7° On établit les grandes lignes du programme de la réunion annuelle à Lucerne, en 1930, ainsi que la liste des conférences. Cette réunion est prévue pour la première moitié de septembre.

8° Le comité s'efforcera de trouver les moyens de publier les deux premiers travaux récompensés lors de la dernière mise au concours (« Alimentation en bois de râperie de l'industrie suisse de la cellulose et du papier »).

9° Le président remercie chaleureusement les deux membres démissionnaires MM. *Pometta* et *Ammon* de leur longue et dévouée collaboration. Ces deux messieurs, à leur tour, remercient pour l'excellent accueil et l'aimable empressement qu'ils ont toujours rencontrés auprès de leurs collègues du comité; ils donnent à celui-ci l'assurance qu'ils resteront toujours volontiers à sa disposition.

CHRONIQUE.

Confédération.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur et à la suite des examens subis, le Département fédéral de l'Intérieur a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :

MM. *Landolt, Hans*, de Zurich;
Steiner, Léon Edouard, de Biberist (Soleure).

Divers.

Le rendement brut de l'agriculture suisse en 1928. Le secrétariat des paysans suisses a cherché à estimer la valeur du rendement brut de l'agriculture suisse pour l'année 1928. Il a décomposé pour cela l'activité de l'agriculteur en 20 catégories (culture des céréales, viticulture, engraissement du bétail bovin, lait et produits laitiers, etc.). Il a établi ainsi que ce rendement brut, en 1928, s'est élevé à 1466 millions de francs (1926 : 1431; 1927 : 1395 millions). Il ressort de ces chiffres que le rendement brut de 1928 dénote une heureuse progression. Celle-ci doit être attribuée, en premier lieu, au relèvement du prix du lait de 2 cts. par kg, à la récolte excellente des céréales, au produit fort satisfaisant de la vendage, et aussi à l'accroissement de la production laitière.

Nous nous plaisons à espérer — tous les forestiers sont unanimes dans ce désir — que l'année 1929, si favorisée par le temps, permettra d'enregistrer une nouvelle progression.

Ce secrétariat a voulu, se basant sur les indications précédentes, établir une comparaison avec les conditions d'avant guerre. Il indique, dans un tableau suggestif, la valeur du rendement brut, en 1928, dans la supposition que les prix eussent été ceux de 1911.

Il résulte de ce tableau que le rendement brut, calculé sur la base des quantités, a augmenté de 12 % par rapport à 1911. Etant donné les conditions particulières de l'agriculture, où la production ne saurait être accrue à volonté en recourant aux machines, cet accroissement du rendement brut quantitatif doit être considéré comme élevé. Il est d'autant plus remarquable que, depuis 1911, l'agriculture a perdu quelque 30.000 ha de terres parmi les meilleures, accaparées par l'extension des villes, localités ou installations industrielles et de lacs artificiels, tandis qu'une bien faible partie seulement de cette superficie a été compensée par la conquête de nouveaux terrains sur des étendues jadis improductives. Cette réduction de 30.000 ha aurait dû entraîner une diminution de production de 1,2 millions de q. de lait ou de 750.000 q. de céréales panifiables, ce qui, aux prix actuels, représente une valeur de 30 millions de francs. Si, malgré cette diminution très sensible de la superficie productive, notre agriculture est parvenue à fournir un rendement brut quantitatif de 12 % supérieur à celui d'avant guerre, on doit reconnaître qu'elle a fait son possible pour surmonter la crise d'après guerre. Cependant, étant donné aussi que les frais d'exploitation se sont élevés, cette majoration du rendement brut quantitatif ne suffit point à couvrir le décalage de 30 points environ qui subsiste entre l'indice des prix des produits agricoles et celui des moyens de production. La capacité d'achat de la production agricole reste de quelque 20 % inférieure à ce qu'elle était avant la guerre. Et, contrairement à ce qu'on constate dans toutes les autres activités, le revenu réel et le produit réel du travail de l'agriculture se sont réduits par rapport à ce qu'ils étaient alors.

(Extrait d'une circulaire du Secrétariat des paysans suisses.)

Etranger.

Japon. M. le professeur *Seiroku Honda*, qui a enseigné la culture des bois à la division forestière de l'Université de Tokio, pendant de nombreuses années, et avec beaucoup de succès, a pris récemment sa retraite. Aussitôt après, la Société forestière du Japon (Teikoku-Shinrinkai) l'a mis à sa tête. Une des tâches qui occupent maintenant le très aimable forestier japonais, c'est la création d'un parc national dans son pays.

M. Honda, qui a étudié en Europe, n'a cessé de témoigner beaucoup de sympathie à notre pays, qu'il connaît bien. Nous lui souhaitons de pouvoir réaliser bientôt la belle idée dont il s'est fait le champion. Elle a trouvé beaucoup d'écho au Japon, ce qui n'est pas pour surprendre, le Japonais étant en général un grand admirateur des monuments naturels dont, au reste, son pays est abondamment doté.

H. B.

BIBLIOGRAPHIE.

Albert Heer. Die Holzkorporation Zollikon. Un vol. in-8°, de 91 pages. 1928.

Les contributions à l'histoire forestière de notre pays ont, depuis quelques années, la tendance à augmenter en nombre. Aussi peut-on caresser l'espoir que, tôt ou tard, un forestier connaisseur des faits du passé se laissera tenter par l'idée de les grouper et de publier un ouvrage sur l'histoire des forêts suisses.

L'auteur de l'opuscule que nous avons sous la main a voulu apporter sa gerbe, modeste sans doute, mais utile. L'étendue boisée dont il s'occupe est d'environ 175 ha. Ce sont les forêts de la corporation de Zollikon, aux portes de la ville de Zurich.

M. A. Heer a eu la curiosité de remonter jusqu'à l'origine de cette corporation vieille de 600 ans et, documents en main, de faire revivre les péripéties survenues dans l'administration de ce domaine dont ses propriétaires sont légitimement fiers et qui — chose non à dédaigner — en retirent de magnifiques revenus.

Ces forêts ne sont soumises à la surveillance d'un garde que depuis le milieu du XVIII^e siècle. Auparavant, ce service incombait, à tour de rôle, à chacun des propriétaires. En 1817, le garde touchait 2 fr. par an; en 1818, il fut ajouté à cette modeste somme 1 fr. pour chaque dénonciation de délit. Fréquemment augmenté dans la suite, ce traitement était de 24 fr. en 1842, de 900 fr. en 1892, de 1800 fr. en 1907. Aujourd'hui, monsieur le « Förster » est devenu un gros personnage : il émarge au budget de la corporation par 5—6000 fr. l'an. Que voilà, n'est-il pas vrai, une corporation forestière dont les affaires semblent aller singulièrement bien ! Elle est au bénéfice de prix de vente qui sont parmi les plus élevés et a eu la chance de pouvoir aliéner, par-ci par-là, du terrain à bâtir. Mais elle voue tous les soins voulus à ses beaux boisés.

M. Heer a eu une excellente idée de narrer cette histoire qui s'étend sur six siècles, et la corporation en cause a été bien inspirée de lui en donner les moyens.

H. Badoux.